



EPV HENRI CARTAN

Garderie - Préscolaire - Primaire - Secondaire

Tel : 01 43 43 43 10 / 05 55 14 55 55
Situé à Cocody Riviéra, carrefour Abatta (Laurier 08)

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION PERMANENTE

DROIT DE GARDE

Année Scolaire 20..... / 20.....

Nom :

Prénoms :

Classe : Age : domicile :

Père :

Mère :

Contact :

ALIMENTATION

L'enfant peut-il manger seul ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant peut-il faire ses besoins seul ? OUI ☐ NON ☐

L'enfant s'endort -il facilement ? OUI ☐ NON ☐

Je soussigné(e) : M/Mme

Responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise la responsable de la logistique à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

L'inscription à la garde sera effective à partir du

Fait à Abidjan, le

Signature

précédée de la mention
"lu et approuvée"

Le parent est reçu par :

Observation

DROIT DE GARDE

Pour des raisons d'hygiène et de santé publique l'établissement recommande aux parents d'élèves ne pouvant pas déjeuner à la maison de les inscrire à la cantine qui fournit un menu équilibré adapté aux enfants (entrée, plat principal et dessert) dans un milieu sécurisé.

Toutefois pour les parents qui ne pourront pas inscrire leurs enfants à la cantine scolaire, nous leur proposons le droit de garde. C'est une disposition qui permet à l'enfant de venir avec son repas et s'alimenter tranquillement dans les locaux de la cantine. Cela lui garantit un cadre de confort et de sécurité durant les heures de pauses.

Article 1 : Bénéficiaires

Le service est ouvert aux enfants scolarisés à l'école HENRI CARTAN maternelle et primaire, ayant dûment rempli les formalités d'inscription et à jour de leur paiement.

Article 2 : Organisation du service

Le repas de l'élève doit être bien emballé et disposer dans un récipient fermé qui porte son nom et sa classe. Le repas sera remis à la maitresse dès son arrivé en classe. En tout état de cause, passé 11h00 mn aucun repas ne sera accepté ; un repas sera servi à l'enfant et facturé à 5000 FCFA. En outre pour les enfants dont l'état de santé nécessite un régime particulier, le repas sera pris mais les parents recevront une convocation.

La distribution des repas se fera à la pause. L'enfant est conduit avec les autres dans la salle de restauration. Pour cela Chaque enfant doit disposer :

- D'une serviette de table ; une assiette, et de cuillères et un verre marqué à son nom rangé dans son panier et qui doit être changée chaque semaine.
- Un menu varié chaque semaine

Article 3 : Tarification

Le prix du droit de garde est fixé pour l'année. L'inscription au droit de garde engage l'élève pour l'année scolaire.

Toute annulation d'inscription en cours d'exécution est possible, mais ne sera pas remboursable.

Les élèves qui ne sont pas inscrits à la cantine ni au droit de garde n'auront pas accès à l'établissement avant l'ouverture du portail (13h45mn).

NB : il est formellement interdit aux parents de laisser trainer les enfants seuls aux alentours de l'école pendant les heures de pause. Le droit de garde sera imputé à tout enfant retrouvé dans ces conditions.